

10 mars 2019

Les missions de l'Association des ports de plaisance



Les administrateurs de l'APPB ont échangé sur les actions à mener en 2019.

| CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

L'Association des ports de plaisance de Bretagne (APPB) représente 85 ports, de Granville à Pornic, soit près de 47 000 places.

Mardi, Michaël Quernez, président de l'APPB ; Briec Morin, secrétaire général et Rozenn Tanguy, coordinatrice, ont réalisé un état des lieux des actions en cours et proposé une feuille de route pour 2019.

« Les actions mises en œuvre par l'Association s'inscrivent dans le

cadre de ses trois missions statutaires : accompagner les gestionnaires de ports dans leurs problématiques techniques, juridiques et environnementales, promouvoir les ports de plaisance et les représenter au niveau régional, national et européen comme interlocuteur reconnu des pouvoirs publics, des entreprises et organismes de la filière nautique », annonce le président de l'APPB.